

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggart): Merci, monsieur l'Orateur. Appuyé par le député de Regina-Est (M. Burton), je voudrais proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 26 du Règlement, en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence: la non-application par le gouvernement des directives de la loi sur les réserves provisoires de blé qui oblige le ministre des Finances à faire certains paiements à la Commission canadienne du blé. Aucun paiement n'a été fait depuis le 1^{er} août 1970, au mépris des dispositions de la loi.

M. l'Orateur: Les députés de Vegreville et de Saskatoon-Biggart ont donné dûment préavis de leur intention de proposer l'ajournement de la Chambre en conformité des dispositions de l'article 26 du Règlement.

Il est évident que la proposition exprimée dans les motions correspond à une préoccupation généralisée et est importante. C'est le devoir de la présidence d'envisager non seulement s'il s'agit d'une question d'importance et de préoccupation nationales mais si, pratiquement, les affaires dont l'étude à la Chambre est prévue pour aujourd'hui doivent être mises de côté aux fins d'un débat sur une autre question. La présidence doit juger si l'on doit donner au débat proposé la priorité sur celui qu'a prévu le gouvernement.

En toute déférence, je dirai aux députés et à la Chambre qu'il serait difficile de justifier qu'il soit fait droit à la motion, compte tenu de toutes les circonstances pertinentes. Il me semble que les motions, essentiellement, prennent la forme d'un blâme ou d'une motion de défiance. Je rappellerai aux députés que tel n'est pas le but de l'article 26 du Règlement. J'ose espérer que la Chambre puisse avoir sous peu l'occasion d'un débat sur la situation dont se plaignent les députés et qu'on puisse recourir, pour atteindre cet objectif, à des méthodes autres qu'une motion en conformité des dispositions de l'article 26 du Règlement.

• (2.20 p.m.)

QUESTIONS ORALES

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA CAPACITÉ DE CONCURRENCE DES EXPORTATEURS CANADIENS ET LA FONDATION DE SOCIÉTÉS COMMERCIALES AMÉRICAINES D'UN GENRE SPÉCIAL

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Dans l'allocution prononcée aujourd'hui devant le Congrès, le président Nixon a mis l'accent sur le fait que les États-Unis entrent dans une ère nouvelle en matière de relations commerciales internationales. Il a laissé entendre que des sociétés commerciales ayant un

statut spécial seraient établies et qu'elles jouiraient d'avantages fiscaux leur permettant de défier toute concurrence avec nos sociétés. Dans ces conditions, le gouvernement songe-t-il à prendre des mesures précises en vue de permettre aux exportateurs canadiens de faire face au danger de cette initiative?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, depuis plusieurs semaines et de nouveau aujourd'hui, le cabinet étudie divers moyens de contrer les initiatives prises par les États-Unis. La Chambre a déjà été saisie d'un de ces moyens et suivant l'évolution de la situation, nous serons disposés à en prendre d'autres s'il y a lieu.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le premier ministre reconnaît sans doute avec le ministre de l'Industrie et du Commerce que la mesure législative à l'étude est destinée uniquement à pallier la surtaxe de 10 p. 100. C'est pourquoi je demande au premier ministre s'il peut donner à la Chambre l'assurance qu'une contre-mesure est en préparation et dire à quelle date il nous en fera part ainsi qu'aux exportateurs canadiens, pour que ces derniers sachent où ils en sont? Cette grande incertitude devrait disparaître dès lors qu'elle peut contribuer à l'augmentation du chômage cet hiver.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition sait pertinemment que le gouvernement fédéral n'est pas responsable de l'incertitude qui règne puisqu'il s'agit de savoir si le Congrès américain adoptera la présente mesure qu'il a déjà rejetée une première fois. J'ai déjà répondu au chef de l'opposition que nous étudions, sans désespérer, les mesures nous permettant d'affronter toutes sortes de contingences. Toutefois, je ne peux certainement pas spéculer sur l'attitude que le gouvernement adopterait dans le cas hypothétique d'une initiative que les États-Unis n'ont pas encore prise.

L'hon. M. Stanfield: Puis-je demander au premier ministre si le pays est simplement censé se contenter d'assurances selon lesquelles le gouvernement envisage différentes possibilités? J'aimerais savoir quand le gouvernement nous présentera des mesures réelles destinées à faire face aux dangers réels qui menacent notre économie.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je répondrais à cette question que, lorsqu'il y aura danger réel, comme dans le cas de la surtaxe de 10 p. 100, nous présenterons une mesure réelle. Nous demandons à la Chambre de nous permettre d'adopter la mesure assez rapidement pour éviter des mises à pied. Dans le cas d'un danger non réel découlant d'initiatives envisagées par un autre pays, il n'est certainement pas mon rôle d'annoncer au nom du gouvernement une contre-mesure visant une menace hypothétique. J'assure aux députés que nous étudions des mesures de prévoyance pour faire face à diverses éventualités, mais la Chambre ne peut pas attendre de moi que j'annonce une mesure pour en contrer une autre qui n'a même pas encore été prise.